

Défendre la dignité au travail !



Définition d'un « travail digne » formulée par le réseau européen «Travail et Vie» (CALL) sur un original finlandais :

1. Un travail digne crée des produits de réelle valeur.
2. Un travail digne respecte la dignité de chacun, femme ou homme de tout âge, comme créature à l'image de Dieu.
3. Un travail digne fournit un service au prochain.
4. Un travail digne offre la chance de remplir sa vocation et de compléter sa formation.
5. Un travail digne ne pèse pas trop sur la création, il limite la pollution et le gaspillage de ressources naturelles.
6. Un travail digne fournit au moins un revenu de subsistance dans de bonnes conditions de travail.
7. Un travail digne laisse au travailleur la possibilité d'influer sur les pratiques et les rythmes de travail.
8. Un travail digne favorise suffisamment le repos et la détente, la santé et la sécurité
9. Un travail digne donne à chaque membre de l'équipe de travail le droit de participer aux décisions.
10. Un travail digne permet de combiner vie de famille et travail rémunérateur et garantit aux femmes et aux hommes une sécurité sur toute la durée de leur vie.

Vu les critères ci-contre, réduisons les conditions de travail indignes.
Défendons la dignité au travail !

**CALL CHURCH ACTION ON
LABOUR AND LIFE**
"NO FUTURE WITHOUT GOOD WORK!"

<http://csc.ceceurope.org/issues/social-and-economic-issues/call-network/>